

REGLEMENT DU JEU « A lettera a Babbu Natale » - Décembre 2025

Article 1 : ORGANISATION

Le Jeu est organisé du **Vendredi 19 décembre 2025 au Jeudi 25 décembre 2025** par la société CORSICA LINEA - Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 euros - RCS AJACCIO 815243 852, dont le Siège social est situé : 4, Boulevard du Roi Jérôme 20 000 Ajaccio.

Ce jeu intitulé « **A lettera a Babbu Natale** », dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat, sera accessible à bord des navires CORSICA linea desservant les lignes de Corse (navires Pascal Paoli, A Nepita, Monte d'Oro et Paglia Orba).

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à tout enfant, en âge de dessiner et d'écrire, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) et voyageant à bord des navires concernés par l'opération, sur les lignes de CORSICA linea.

Les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu, l'ensemble des employés de CORSICA linea ainsi que leur famille ne sont pas autorisés à participer au présent Jeu.

Toute participation reçue après la date d'ouverture du Jeu comme indiqué à l'article 1 sera considérée comme irrecevable.

Article 3 : MODALITÉS DU JEU

Le jeu se déroule comme suit :

- L'enfant participant devra dessiner ou écrire une lettre à destination du Père Noël & la déposer dans les boîtes aux lettres dédiées à l'opération, situées aux points information des navires CORSICA linea.
- Chaque courrier déposé devra être renseigné du nom et prénom de l'enfant, ainsi que d'une adresse mail et numéro de téléphone qui seront utiles pour pouvoir prendre contact en cas de gain. Sans ces informations, la participation ne sera pas retenue

Article 4 : DÉTERMINATION DU GAGNANT ET DESIGNATION DU LOT

Les courriers les plus originaux pourront être partagés sur les réseaux sociaux CORSICA linea. Parmi eux, un seul sera tiré au sort pour remporter le lot gagnant : une traversée valable pour un aller-retour sur les navires CORSICA linea pour 2 personnes en cabine privative (hors cabine luxe) ; avec véhicule, hors taxes et droits de port, à effectuer d'ici fin décembre 2026, hors haute saison et selon disponibilités dans la classe tarifaire le jour de la réservation.

Le gagnant sera désigné début janvier 2026, après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant

Article 5 : REMISE DU LOT

Le gagnant sera contacté par les équipes communication de CORSICA linea via les coordonnées mentionnées sur le courrier déposé. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les jours suivants la prise de contact, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot sera perdu.

Un numéro de coupon sera transmis auprès du gagnant de la traversée. Ce numéro de coupon sera à renseigner au moment de la réservation.

Article 6 : REGLEMENT DU JEU

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve de la totalité des dispositions du présent règlement.

Article 7 : MODIFICATION ET ANNULATION

CORSICA linea se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu sans préavis, et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Tout participant sera réputé avoir accepté les dispositions du présent article 7.

Article 8 : DONNÉES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse mail & numéro de téléphone). Ces informations sont enregistrées et nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la règlementation, les participants au Jeu « A lettera di a Babbu Natale » bénéficient d'un droit d'accès à leurs données personnelles, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement de leurs données, du droit de retirer leur consentement au traitement des données, du droit à la limitation du traitement, du droit à la portabilité des données, du droit de s'opposer au traitement, du droit de formuler des directives post-mortem, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour exercer leurs droits, ils peuvent envoyer un email ou un courrier postal au **DPO de CORSICA linea : protectiondesdonnees@corsicalinea.com - Corsica Linea - Responsable du Contrôle Interne, Délégué à la Protection des données, 42 rue de Ruffi, 13 003 Marseille.**

Pour plus de détails, consulter la "Politique de confidentialité" de CORSICA linea accessible sur le site internet www.corsicalinea.com .

Article 9 : NOM ET IMAGE

Les participants autorisent CORSICA linea à citer leurs noms et/ou à reproduire leur image à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu, sans qu'ils puissent prétendre à une rémunération autre que le lot remporté ou une contrepartie quelconque.